

# B

## FORMATIONS

22 novembre 2022

### Mettre en œuvre la refonte De la convention collective de la métallurgie

Avec plus de 2000 sessions de formation en droit social dispensées ces 15 dernières années, BLOHORN Formations est un des acteurs majeurs de ce marché. Grâce à notre méthodologie et nos supports pratiques, notre taux de satisfaction frôle les 100% de clients « très satisfaits ».

#### INFOS PRATIQUES

Animateur :  
Avocat Droit Social  
Cabinet Blohorn Avocats

#### LES DATES

22 novembre 2022  
**VISIOCONFERENCE**

#### LES TARIFS

Tarif abonné : 390 euros HT la demi-journée  
Tarif non abonné : 450 euros HT la demi-journée

HORAIRES  
9h00-12h30

# Blohorn

— A V O C A T S —

EXPERTISE ET STRATÉGIE  
DROIT SOCIAL

---

## Présentation de la formation

---

La convention collective de la métallurgie est refondue en profondeur par un avenant du 7 février 2022. Cette refonte apporte d'importantes modifications et notamment en terme de classification. Aussi, une bonne appréhension des nouveautés est nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre les modifications au sein de l'entreprise au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une présentation des modifications aux salariés sera nécessaire pour préserver le climat social.

Les nouveautés impactant la prévoyance, n'attendent pas et entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 !

---

### THÈMES

---

- Embauche et refonte des règles concernant la classification
- Durée du travail,
- Rémunération,
- Sortie des effectifs
- Prévoyance : les nouveautés applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023

---

### PUBLICS CONCERNÉS

---

Chef d'entreprise, Responsable service RH, Collaborateurs spécialisés en Droit Social, Expert-Comptable (*aucun prérequis nécessaire*)  
*appliquant la CCN Métallurgie*

---

### CONTENU

---

*L'intégralité du programme tiens compte de la signature de la nouvelle convention collective en date du 7 février 2022*

#### **I. Les contrats de travail dans la métallurgie et leurs spécificités liés à l'embauche**

- Le contrat de chantier
  - La mensualisation
- Le contrat de travail à durée déterminée
  - La classification du salarié

#### **II. Le temps de travail et ses aménagements**

#### **III. Les différents éléments de rémunération**

- Les salaires minima
- Les déplacements : temps de trajet, de transport, de voyage, grand déplacement, petit déplacement
  - La majoration pour ancienneté
  - Les heures supplémentaires
- Les jours fériés, les dimanches et le travail de nuit
  - Les frais professionnels
- La gestion de la suspension du contrat de travail

#### **IV. La fin de la relation contractuelle**

- La garantie de fin de carrière des ouvriers

#### **VI. La protection sociale complémentaire**

- L'accord du 7 février 2022 et l'avenant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 relatif à la gouvernance et aux garanties contributives et non-contributives du régime de protection sociale complémentaire de la branche de la métallurgie

---

### OBJECTIFS

---

- Perfectionner ses connaissances et ses pratiques de la paie dans la métallurgie
- Connaître et contrôler le respect de la réglementation de la paie dans la métallurgie
- Reconnaître et corriger les anomalies
- Savoir optimiser les charges de personnel

---

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

---

- Apports juridiques et théoriques illustrés par des exemples concrets et des jeux de rôles
- Diagnostic préalable et test d'évaluation final

---

Bayonne  
05 59 03 15 83

---

Bordeaux  
05 57 34 31 71

---

Grenoble  
04 38 02 98 78

---

Montpellier  
04 67 17 60 78

---

Paris  
01 85 08 80 46